

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 16 FR.

LYONNAIS

UN NUMERO : CINQ CENTIMES

Abonnements Départements
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Dimanche 21 Mai 1871

LA COLONNE VENDÔME

C'en est fait !
La colonne Vendôme a été renversée.
Ce que les Russes n'ont pu faire en 1812, des Français l'ont accompli en 1871.
Les Russes avaient une excuse dans leur acharnement contre le monument coulé avec le bronze de leurs canons.
Ils ne pouvaient pas effacer l'histoire ; ils voulaient faire disparaître le souvenir palpable de leurs défaites.
Mais il y avait aussi des canons prussiens dans la colonne Vendôme.
Et les Prussiens ont dans la Commune des intelligences, plus que des intelligences, l'autorité dirigeante, de par le seul argument qui touche les membres de la Commune, l'argent.
Les Prussiens ont ordonné, la Commune a exécuté leurs ordres.
Ce fait nous est prouvé jusqu'à l'évidence par les renseignements que nous recevons de Paris, et de Versailles.
L'acte odieux et barbare du renversement de la colonne Vendôme n'est donc imputable que matériellement à des Français.
Il n'en est pas moins monstrueux, et il aura pour résultat d'exciter jusqu'à l'exaspération la haine des soldats contre les hommes qui ont renversé le monument élevé à la gloire des armées françaises.
La Commune a fait aux soldats une injure que rien n'effacera.
La colonne Vendôme était le symbole resplendissant du glorieux passé militaire de la France.
Elles disaient aux jeunes générations :
« Nos pères ont porté dans l'Europe entière le drapeau français, et répandu les fécondes idées d'émancipation de la grande Révolution.
« L'Europe coalisée a été vaincue par eux.
« S'ils ont succombé sous le poids des coalitions, s'ils ont été victimes de l'ambition démesurée d'un seul homme, l'Europe victorieuse s'est inclinée devant eux, et ils ont fondé à

la pointe de l'épée la grande unité française.
Et les soldats savaient la colonne, et ils reprenaient courage, espérant que leur jour viendrait et qu'ils conquerraient, eux aussi, des titres de gloire.

Eh bien ! soit. L'emblème n'est plus.

MM. Delescluze, Vallès, Vermorel et les autres, et même le maître peintre d'Ornans, Courbet, qui a égaré ses pinceaux dans la Commune, tous ces grands destructeurs d'autant plus farouches qu'ils ne savent rien édifier, ont découronné le passé de la France.

Ce passé, l'ont-ils également effacé de l'histoire du monde ?

Ont-ils supprimé Iéna, cette honte que les Prussiens n'ont pas encore bue ?

Ont-ils refait une virginité aux conquérants qui assistaient avant-hier, des hauteurs qui dominent Paris à la chute de la colonne triomphale ?

Et croient-ils que le bronze, dans sa chute, aura déprimé notre espérance vengeresse, comme il a effacé quelques parés ?

Non, non.
Les saturnales de la Commune auront une fin qui est prochaine.

Le France, vaincue, épuisée, pansera toutes ses blessures, réparera toutes ses ruines, paiera toutes ses dettes, lavera toutes les flétrissures que les indignes entre ses enfants lui indigent sans pitié et avec un horrible cynisme.

Malgré tout et malgré tous la France renaitra puissante et redoutable.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 19 mai 1871.

Un ordre du jour du maréchal Mac-Mahon, annonçant la démolition de la colonne Vendôme, dit :

« Les étrangers l'avaient respectée :

« La Commune de Paris la renversée.

« Des hommes se disant Français ont osé détruire sous les yeux des Allemands qui nous observent le témoin des victoires de nos pères contre l'Europe coalisée.

« Espéraient-ils effacer de la mémoire les vertus républicaines dont la colonne était le glorieux symbole ?

« Soldats, si les souvenirs que la colonne rappelaient ne sont plus graves sur l'airain, ils resteront vivants dans nos cœurs.

« Inspirés par eux, nous saurons donner à la France de nouveaux gages de bravoure et de dévouement patriotique. »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Opérations militaires

Versailles, 18 mai, 1 h., soir.

La canonnade et les travaux continuent. Il n'y a eu aucun engagement.

Le Vote de la Paix

Versailles, 18 mai 1871.

La commission du traité de paix décide de proposer l'adhésion à l'échange de terrains avoisant Metz contre l'arrondissement de Belfort.

A l'Assemblée, la discussion est engagée sur le traité de paix.

Le rapporteur signale cette différence avec les préliminaires que l'évacuation est reculée jusqu'au rétablissement de l'ordre ; il espère cependant que la présence des Allemands sera abrégée, le ministre des finances ayant donné l'assurance que les premiers 1,500 millions seront payés d'un coup par un seul emprunt.

Le projet de la commission propose par l'article premier la ratification du traité, et, par l'article deux, l'acceptation de l'échange des territoires.

L'article premier est adopté à l'unanimité.

Le général Chanzy et d'autres orateurs ont combattu l'échange ; M. Thiers s'est attaché à prouver que la frontière du Luxembourg ne présente aucune protection militaire, et que sa cession ne diminue nullement notre influence politique, tandis que Belfort offre un puissant intérêt stratégique comme bouchant la trouée des Vosges.

Belfort a encore une bien plus grande importance depuis la perte de Strasbourg.

M. Thiers dit avoir lutté quatorze

heures pour obtenir Belfort avec un rayon autour, mais une place simple ne suffit pas, dans la situation actuelle, il faut une place frontière capable de supporter une forte armée par l'étendue du terrain, comme Belfort.

Les canons nouveaux joints à Belfort, relient les Vosges avec le Jura, et rendent Belfort une des plus fortes places de l'Europe.

M. Thiers dit que M. de Bismarck convoite les terrains houillers des Ardennes, seulement pour gagner les Alsaciens et développer l'industrie rhénane. Mais la France possède ailleurs des terrains miniers bien supérieurs.

La cession d'une parcelle signifie peu de chose.

M. Thiers rappelle son opposition à la déclaration de guerre, sa douleur de signer une paix pareille, proteste contre les calomnies dont il est victime, et ajoute :

« Je dois déclarer aujourd'hui que je regarde ce traité comme l'acte le plus patriotique. »

D'ailleurs, comme le général Chanzy l'a dit, ce ne sont pas les diplomates qui font les traités, mais les militaires.

M. Thiers dit :

« Les négociateurs ont fait leur devoir, je les couvre de ma responsabilité. »

En terminant, M. Thiers rend hommage aux défenseurs de Belfort, surtout au colonel Denfert, dont il cite une lettre montrant qu'il pense comme lui-même.

Les généraux Ducrot et Chabaud approuvent l'échange pour des raisons militaires.

L'article 2 est adopté par 440 voix contre 98.

L'ensemble du traité est adopté.

Pas d'impatiences

Versailles, 18 mai, 4 h., soir.

Le Journal officiel publie un article faisant ressortir les difficultés qu'il faut vaincre pour créer à Versailles un centre d'opérations militaires contre Paris, insurgeant ceux qui soupirent après la délivrance et s'irritent néanmoins contre les mesures qui les préparent.

L'article se termine ainsi :

« Le gouvernement fait tout ce qui est humainement possible pour épar-

Feuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

XVI

Mais distinguons, reprit Cavaglia... le passé ne compte pas... je n'ai fait que reprendre mon bien. Défendez le vôtre.

— Cavaglia ! Cavaglia ! vous entrez dans une mauvaise voie.

— C'est possible... mais j'aime et je veux ! Transiger, réfléchir, allons donc ! Mes blessures ne sont pas si bien fermées que je sois sûr de vivre longtemps ; il faut que je sois heureux. Dispensez-vous donc de vouloir m'attendrir ou me raisonner. Est-ce que je puis entendre raison, moi ?... Hier encore j'étais fou... je le serai peut-être demain... Mais pardon, j'allais

partir. Puisqu'elle n'est plus ici, vous comprenez... Merci de vos conseils. Au revoir...

Rien de sarcastique, rien d'insultant comme ces derniers mots de Rodolphe. Albert, à la fin, s'emporta. La colère brillait dans ses yeux, ses lèvres laissèrent échapper comme une provocation.

— Ah ! quant à cela, je veux bien ! dit Cavaglia, le regardant en face.

Vivonne devint très-pâle ; mais, avec un douloureux effort, se calma tout à coup.

Sachez-le, répondit-il, madame de Vivonne m'a fait promettre de ne jamais me battre avec vous.

— Ah ! ah ! c'est commode...

— Monsieur...

— Plait-il ?

— J'ai juré.

— Alors, que me voulez-vous ?... Je ne suis pas de ceux qu'on effraye avec la justice de Dieu.

— Peut-être ; mais il y a celle des hommes.

— Un procès ?... Ah ! ah ! les avo-

cats raconteraient de jolies choses !... Oubliez-vous donc que vous avez commencé par me dire qu'il fallait, avant tout, ménager l'honneur de madame la marquise de Vivonne ?

Vivonne eut un nouveau mouvement pour bondir sur Cavaglia. Mais, se domptant encore, avec une dignité sous laquelle on sentait la force :

— C'est juste, conclut-il. Et d'ailleurs, à quoi me servirait de vous tuer ? Cela ne rendrait pas son enfant à la mère qui le pleure. Mais les circonstances ne seront pas toujours les mêmes. Comme vous le disiez fort bien, nous nous retrouverons. Il faut l'espérer... je l'espère... Au revoir...

Quelques instants plus tard, vers différents endroits convenus d'avance avec Yambo, Vivonne expédiait ce même télégramme :

« Il a mis trois jours pour revénir ici. L'enfant doit être à trente-six heures d'Alfort. »

Puis, lui-même, il partit pour Thun, en se disant :

— Elle est là, c'est là qu'il va.

Ni les encouragements d'Ulric, ni les consolations de Francisca, ne parvenaient à ramener l'espérance, ou tout au moins le calme dans l'âme endolorie, dans le cœur brisé d'Henriette.

Sans cesse elle pensait à son enfant, sans cesse elle en parlait.

— Ma chère petite fille ! mon Emmeline !... qu'en a-t-il fait ?... la reverrai-je ?... Elle est si mignonne et si délicate... elle avait tant besoin de mes soins, de mes baisers... de sa mère !... Si elle allait tomber malade... mourir !... Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! Mais c'est horrible de penser à cela ! Bien sûr, ses pauvres petites joues ne sont déjà plus si roses, ses yeux si vifs, son sourire si gai !... Cher petit ange !... il me semble que je la vois, tout attristée, toute pâle !... Ce doit être un pressentiment... Moi seule je pourrais la sauver... Ah ! pour l'embrasser, pour la revoir, ne fût-ce qu'un instant, je donnerais ma vie !...

gner les innocents, circonscrire les efforts de la lutte dont les coupables ne sont pas malheureusement les seules victimes, mais il ne peut pas opérer de miracles.

« Ceux qui lui en demandent, témoignent par leurs exigences contradictoires qu'ils ont encore à faire leur éducation de citoyens d'un pays libre. »

Nouvelles de Paris

Versailles, 18 mai 1871.

Les renseignements de Paris disent que ce n'est pas le Trocadéro qui a fait explosion hier, mais la cartouche de la Champ-de-Mars, située avenue Labouderonnais. L'explosion a été épouvantable, les tués et blessés sont assez nombreux.

L'explosion a été produite par imprudence.

Le Journal officiel de Paris de ce matin accuse les agents de Versailles d'avoir occasionné l'explosion qui a fait, dit-il, une centaine de victimes. Quatre arrestations ont été opérées.

La Vérité démontre que l'explosion ne peut pas être attribuée à la malveillance, mais fut le résultat d'un accident.

La Vérité constate qu'aucun obus n'est tombé dans le Champ-de-Mars au moment de l'explosion.

cup in... el.

LA DISSOLUTION

Paris, le 17 mai 1871.

L'arrêté d'hier, relatif aux cartes d'identité, a produit un effet évidemment peu conforme à ce qu'en attendaient ses auteurs.

On s'est généralement obstiné à n'y voir qu'un cri de détresse poussé par le Comité de salut public.

« Votre décret sonne le glas de la Commune, » s'est écrié hier soir un des journaux les plus dévoués à l'Hôtel-de-Ville.

Le lendemain du 18 mars, les journaux communs n'avaient pas assez de phrases ronflantes pour louer les « frères de l'armée. » Aujourd'hui, c'est autre chose : tous les malheurs de la France viennent du soldat, et pour prouver son dire, le Vengeur énumère les crimes commis par lui.

Ecoutez l'amiral des bateaux à charbon :

« Qui a changé la première République en empire ? Le soldat.

« Qui a fait le 18 brumaire ? Le soldat.

« Qui nous a perdus à Waterloo ? Le soldat.

« Qui a changé la seconde République en empire ? Le soldat.

« Qui a fait le 2 décembre ? Le soldat.

« Qui nous a perdus à Sedan ? Le soldat.

« Qui a livré Paris le 1er mars ? Qui a voulu le désarmer le 18 ? Qui l'a assiégé aujourd'hui ? Le soldat, le soldat, le soldat. »

Elle avait emporté des brassières, des petits bonnets, des petites robes, des petits souliers, un hochet d'ivoire, des joujoux, toutes sortes d'objets ayant appartenu à sa fille. Elle les étalait autour d'elle, leur parlait, leur souriait, les embrassait, habitait parfois le petit être absent, le chérubin imaginaire, et passait de longues heures à le regarder, pleurant toutes les larmes de ses yeux.

D'autres fois elle s'en allait dans le parc, flairant l'air, aspirant l'espace, suppliant Dieu de l'éclairer, de la conduire, ou bien encore s'emportant, s'exasperant contre tous ceux qui l'entouraient, qui disaient l'aimer, et qui ne retrouvaient pas son enfant !

Vivonne arriva. Il fut effrayé, navré de la profonde altération de la santé d'Henriette. En quelques jours un si grand changement ! Que serait-ce donc si l'enfant ne lui était pas rendu !

Tout à tour, elle le remercia, le maudit, l'encouragea, le désespéra,

A Waterloo ? ah ! nous ne l'aurions jamais cru.

Quoi qu'il en soit, l'élément civil — préconisé par MM. Félix Pyat et Delacour — l'emporte complètement. Voici les noms des commissaires civils auprès des généraux :

1° Auprès du général Dombrowski, le citoyen Dereure ;

2° Auprès du général La Gécilia, le citoyen Johannard ;

3° Auprès du général Wroblewski, le citoyen Leo Meillet.

Hôtel-de-Ville, le 26 floréal, an 79.

Le Comité de salut public :

Ant. Arnaud, Billioray, E. Eudes,

F. Gambon, G. Ravvier.

Grave symptôme ! Hier soir, à dix heures, trois bataillons de Montmartre — de Montmartre, berceau de l'insurrection — ont refusé de marcher. Le 32e, le 169e et un autre bataillon, dont nous ne pouvons certifier le numéro, étaient réunis sur la place de l'ancienne barrière Rochechouart, lorsqu'un officier d'état-major vint leur apporter l'ordre de se rendre à Grenelle.

Refus énergique et presque unanime ; quelques-uns des rares officiers qui voulaient entraîner les bataillons furent même menacés de coups de baïonnettes par les gardes. En définitive, cent hommes au plus partirent pour Grenelle.

Nous apprenons à l'instant qu'à la Chapelle aussi, un bataillon a refusé de marcher hier soir.

Tout le monde est tellement convaincu de la chute prochaine de la Commune, qu'un de ses journaux les plus dévoués, le *Republican*, écrit ce qui suit :

« L'heure est proche où la Commune aura rendu son dernier décret. Nous touchons au moment psychologique. Nous n'avons plus au-dessus de nous un pouvoir régulier dans son illégalité, fonctionnant avec une apparence de logique, créant même, fût-ce le mal ; vivant, en un mot, et capable dans le nombre, grâce à quelques esprits meilleurs, de mettre la main sur un principe juste et de le poser.

« Le maître affaibli, sentant venir la mort, n'a plus que la force de détruire. Il frappe sans regarder, il assomme, il renverse, il démolit : C'est une colonne, c'est une maison, c'est un tombeau.

« La colonne parlait de la gloire du pays ; aux fils vaincus et humiliés, elle racontait que leurs pères avaient eux aussi subi de terribles défaites, puisque la revanche était venue et qu'ils étaient allés aux quatre coins de l'Europe relever l'honneur de la France. A bas la colonne !

« La maison était celle d'un homme qui, au prix de sa popularité, avait fait des efforts immenses pour empêcher la guerre ; qui, vieux et fatigué, avait couru l'Europe pour rendre quelques amis à la France, que la France ensuite a mis à sa tête ; dans cette maison, tous les hommes d'Etat du monde avaient passé ; elle était pleine de souvenirs et l'on y aimait chaudement la patrie. A bas la maison !

« Le tombeau disait qu'un honnête homme, dont le seul crime était d'être né sur le trône, avait payé de sa vie, de la vie des siens, les fautes de ses amis, les crimes de ses ennemis. A bas le tombeau !

Voilà les œuvres de la Commune.

Voilà les bienfaits de ce gouvernement qui devait donner aux travailleurs le bonheur parfait. A-t-il ouvert un atelier ? A-t-il organisé une usine ? A-t-il perfectionné les lois sur les associations ? Rien, rien, rien. »

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 17 MAI

La situation serait exactement la même qu'hier, si chaque jour qui s'écoule ne voyait diminuer les moyens d'action de Paris et augmenter ceux de Versailles.

Nos ailes tendent à se redresser, c'est-à-dire que la ligne du feu qui entoure le rempart s'étend de plus en plus, mais l'investissement complet à ses limites fixées, à notre droite, par les forts de Montrouge, de Bicêtre, d'Ivry et les redoutes des Hautes-Bruyères et du Moulin-Saquet ; à notre gauche, par les barricades qui protègent le rempart dans les quartiers de Levallois-Perret, et de Champigny, barricades qui sont soutenues par le feu des nouvelles batteries installées sur les hauteurs de Montmartre.

Nous gagnons du terrain, mais lentement. Il est cependant facile de prévoir, par les inquiétudes mêmes manifestées par les journaux de la Commune, que le moment approche où le fort de Montrouge et les redoutes du Moulin-Saquet et des Hautes-Bruyères seront en notre possession.

Au centre de nos positions, de l'avenue Saint-James au Point-du-Jour et du Point-du-Jour au fort de Vanves, les travaux se poursuivent, et ce matin encore nous avons vu partir de Versailles pour les batteries 19 canons de 24 se chargeant par la culasse et 8 mortiers du même calibre avec leurs fourgons chargés de projectiles pleins.

Une sortie pareille à celle qui a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi a été opérée par les soldats de la Commune, à la porte de la Muette. Elle a été repoussée après une lutte assez courte. C'est la brigade du général Davoust d'Auerstad, qui a eu l'honneur d'arrêter les fédérés.

La tactique des insurgés est visible maintenant. Ils cherchent à retarder l'assaut qu'ils savent inévitable, afin de gagner du temps, pour permettre à leurs travailleurs de terminer les terrassements qu'ils exécutent sur les anciens boulevards extérieurs, à l'entrée de toutes les grandes voies.

On dit que cette attitude de l'armée communale inspire à quelques-uns de nos généraux le désir de hâter le dénoûment. Ceux qui sont d'un avis contraire se basent sur trois choses : 1° L'épuisement, au jour le jour, des forces insurgées ; 2° la disette de projectiles, qui ne peut tarder à se faire sentir ; 3° l'espérance d'un secours intérieur.

Les deux premiers prétextes de retard peuvent avoir du bon, mais le troisième a été trop souvent essayé pour laisser une chance de succès.

La brèche

Nous n'avons aucun détail à donner sur les travaux de brèche ; ce n'est pas que l'ennemi ignore l'endroit précis où nous attaquons le rempart, mais la prudence la plus élémentaire nous ordonne de nous renfermer dans un silence absolu.

La brèche existe déjà à la porte d'Auteuil ; mais il nous faut une coulée large et sûre, où nous entrerons franchement, énergiquement, décidés à mener jusqu'au bout la terrible opération de l'assaut, rendue désormais inévitable par les exactions inouïes de la Commune.

L'extinction de ces feux de Montretout serait cependant un danger pour nous ; elle permettrait aux assiégés de se porter au rempart pour nous inquiéter par leur mousqueterie. Aussi avons-nous établi, dans la première parallèle, de nouvelles batteries d'obusiers, qui lancent des bombes et nettoient les glacis, les courtines et le chemin stratégique du rempart de Paris.

A l'heure où nous écrivons, l'ennemi ne sait que trop que le chemin couvert est couronné et que les batteries de brèche sont en construction.

A l'Ouest de Paris

Dans la nuit du 14 au 15, un grand effort a été fait entre Clichy et Asnières. Courbevoie, Asnières et Bécon ont couvert de feu toute la rive droite, frappant sur tout le rempart de la porte de Clichy et de Courcelles.

A la faveur de la canonnade, les pontonniers de Versailles ont relié le pont de bateaux rompu à l'affaire du 17. L'ennemi explique sa défaite, sur ce point, par le démontage d'une des pièces du bastion de Courcelles. Des mitrailleuses, braquées derrière la barricade de tête du pont, ont balayé la voie du chemin de fer, chassant les tirailleurs éparpillés sur la rive.

Au milieu de la nuit, le pont a été relié, et le passage s'est effectué. Levallois et Clichy, jusqu'à la Verrerie, ont été évacués, et les troupes se sont massées sous le rempart, abritées sous les feux du bastion. Les insurgés se sont fortifiés à la hâte dans la partie du village de Clichy la plus proche de la fourche.

Au petit jour, les insurgés ont essayé de reprendre les positions perdues ; trois fois de suite ils ont tenté l'attaque, trois fois ils ont été repoussés et n'ont pu regagner un pouce de terrain.

Puis un vent d'est persistant nous apportait le bruit du canon de Breteuil avec une telle violence, qu'on a pu croire à une lutte plus effective que ces jours passés. Cependant aucun fait spécial n'est à signaler ; nous devons toutefois relater la construction, par les insurgés, d'une batterie de pièces de marine aux Ternes. Cette disposition est habile ; elle nous a beaucoup contrariés, et il a fallu prendre sur-le-champ une résolution.

Le château de Bécon a été armé de pièces de marine qui, hier à onze heures du matin, étaient encore dans le parc de la place d'armes de Versailles, et qui, dans quelques heures, auront contrebattu les Ternes.

Nous expliquons plus loin l'effroyable détonation qui est venue frapper nos oreilles vers six heures moins un quart, et qui, un instant, nous a fait croire à quelque terrible accident survenu dans une de nos poudrières, entre le Mont-Valérien et Montretout.

L'explosion.

Vers six heures, une très-forte explosion a été entendue de Saint-Germain. En même

l'éloignant du geste ou pleurant dans ses bras.

Cependant, Zug et Yambo donnaient de leurs nouvelles. Chaque matin, chaque soir, une lettre. Parfois un indice, un espoir, mais qui se démentait le lendemain. Ils s'étaient cru sur la piste, ils en exploraient une nouvelle. Et les heures s'envolaient... Rien encore ! Rien toujours !

Du reste, Vivonne n'avait fait que traverser Thun. Ce n'était pas un homme à rester inactif pendant que les autres agissaient. Il venait de rejoindre ses émissaires du côté de Berne.

Avant de s'éloigner, montrant Henriette à Francisca, à Ulric, il leur avait dit :

« Veillez sur elle ! consolez-la, quand elle veut qu'on la console ! Laissez-la pleurer librement, quand il lui faut la solitude et la liberté !

Le soir de ce même jour, comme Henriette était seule au fond du parc et laissait parler tout haut sa douleur, Cavaglia parut soudainement devant

elle... il répondit à son dernier cri :

— Votre enfant... notre enfant... vous voulez le revoir... suivez-moi... venez...

Henriette eut un premier mouvement pour suivre Cavaglia.

Mais, s'arrêtant tout à coup, et par un héroïsme de volonté l'épouse retenant la mère :

— Non ! je ne dois pas... je ne veux pas !... Une première fois, j'ai pu faillir, je ne faillirai pas une seconde fois. Je suis la fille du comte d'Hospenhal. Je suis la marquise de Vivonne. Non, vous dis-je ! Et cependant il s'agit de mon enfant, de ma fille ! Je la sens, je la vois, elle m'appelle ! Mais je suis la femme d'un autre. Il y a le devoir, il y a l'honneur.

Pour retrouver mon enfant, j'irais, je marcherais jusqu'au bout du monde... dussé-je me traîner sur les genoux. Mais avec vous, non ! J'en mourrai, mais je n'irai pas... je n'irai pas !

A travers cette énergique réponse, Rodolphe avait commandé, supplié, mis en œuvre tous les arguments

qu'inspire la passion. Inutiles efforts. Ils venaient se briser contre la vertu de la jeune femme, ainsi que, contre un rocher, des vagues impuissantes. Il en vint à dire que la petite fille avait souffert, qu'elle était en péril.

— Ah ! je pars ! cria la mère.

Mais l'épouse aussitôt, se reculant :

— Qui me prouve que c'est vrai ?... qu'on ne vous l'a pas arrachée... que vous l'avez encore... Ah ! mais vous m'avez trompée déjà ; je ne vous crois plus !

Cavaglia devenait livide. Avec la poise, le regard, le sourire d'un démon tentateur, il dit :

« Voulez-vous que, pour un instant, de loin, je vous la montre ?

— Oui !... où cela ?... quand cela ?...

— Mais... après-demain...

— Pourquoi pas tout de suite ?

Charles Deslys.

(La suite à demain.)

temps, une très-vive lumière éclairait l'horizon. A droite du Mont-Valérien, dans la direction de Passy ou du Trocadéro. On croit, en général, à l'explosion d'une poudrière isolée comme les fédérés en ont établi plusieurs pour servir de dépôt.

C'est à cinq heures trente-cinq minutes du soir qu'a été entendu hier cet effroyable roulement de détonations rapides et successives qui a mis en émoi toute la contrée qui environne Paris. Ce grand fracas a été accompagné de trois colonnes de fumée de hauteur inégale et qui se sont élevées pendant quelques minutes vers le ciel.

(Une dépêche que nous publions plus haut précise l'endroit où a eu lieu l'explosion; c'est au Champ-de-Mars, avenue de la Bourdonnays).

Le bâtiment où s'est produit cet épouvantable accident est situé à l'angle des avenues Rapp et Labourennays.

Le feu a pris dans le local où sont déposés habituellement les projectiles chargés, c'est-à-dire dans des caves, ce qui serait déjà une preuve, comme le fait remarquer la *Vérité*, que le désastre ne peut en rien être attribué à la malveillance.

L'hôpital, qui se trouve à une centaine de mètres du lieu de l'explosion, a été comme bouleversé par la commotion. Un sautoir-général s'en est suivi: religieuses, domestiques, malades, gardiens, infirmiers, tout a fui dans un désarroi qu'il est facile de comprendre. On a vu des hommes en simple pantalon, des femmes à moitié vêtues, sans chaussures, en jupons, s'échapper et se jeter, dans leur effroi, au milieu du danger qu'elles voulaient éviter.

Quatre maisons de cinq étages ont été renversées et beaucoup de bâtiments ont été détériorés par la commotion. Un déménagement hâtif s'est opéré; de tous côtés on jetait les matelas, les meubles par les fenêtres.

A l'hôpital du Gros-Caillou, un boulet plein est entré dans le poste et a blessé quelques gardes nationaux qui s'y trouvaient.

A l'hospice militaire, une quantité de bombes, boîtes à mitraille ont frappé des infirmiers et des gardes.

Dans la baraque n. 56, au Champ-de-Mars, où est cantonné le 228^e bataillon, plusieurs balles ont atteint des gardes à la figure, au bras, et blessé quelques hommes très grièvement.

Dans une maison au sixième étage, rue de l'Université, à l'angle du Champ-de-Mars, une femme a été littéralement coupée en deux. Des cartouches ont atteint la manutention du quai de Billy.

L'ambulance américaine des Champs-Élysées se remplit à vue d'œil de blessés, de mourants. Deux cents voitures à bras, omnibus, brancards de toutes sortes, entrent et sortent chargés de 4, 5, jusqu'à 8 cadavres.

Aux alentours de la capsulerie, des bras, des jambes, sont projetés jusqu'au milieu du Champ-de-Mars.

Deux jeunes filles sont retrouvées dans un état navrant; tout le devant de leur corps a disparu, le reste est carbonisé.

LES EFFETS DU BOMBARDEMENT

Paris, 17 mai 1871.

Des obus sont tombés en assez grand nombre sur Montmartre. Un a éclaté au milieu de la place St-Pierre, un autre est entré dans un tombeau, brisant la porte et la pierre du monument.

Hier, deux obus lancés par le château de Bécon ont fait sauter une fabrique, de cartouches que la Commune avait établie dans les ateliers de Partifacier Ruggieri, rue des Cloys, à Montmartre.

L'explosion a été formidable, mais les dégâts sont tout matériels.

Les bateaux-omnibus ont diminué encore leur trajet, ils s'arrêtent maintenant près du pont de l'Alma.

Nous lisons dans le journal la *Commune*:

Nous avons lu dans un journal que l'une des quatre canonnières qui seules avaient pu compléter leur armement, ayant reçu un obus en pleine coque, avait dû être évacuée par son équipage. Mais ce qui paraît incroyable, c'est que les trois autres aient reçu l'ordre de se retirer et d'imiter l'exemple de la première.

Nous aurions cru, au contraire, qu'il eût été plus sage de les faire soutenir par les autres batteries flottantes ou canonnières restées au quai de la Conférence ou ailleurs.

On nous objectera peut-être que cer-

aines ne sont pas blindées; mais nous savons qu'elles sont divisées en plusieurs compartiments étanches, et que dans le cas où un projectile tomberait sur elles, le danger ne serait pas grand.

Mais là, comme ailleurs, on attendra qu'il ne soit plus temps pour oser faire quelque chose, et la flotille de M. Thiers pourra entrer hardiment au Point-du-Jour sans trouver un canon pour lui barrer le passage.

LES BARRICADES A PARIS

Nous croyons instructif et nécessaire de reproduire les renseignements qu'on va lire sur les barricades du quatorzième arrondissement (Montrouge).

Ces détails nous sont apportés par un journal affilié au Comité central et à la Commune:

« Nous venons de visiter le quatorzième arrondissement: les barricades y sont entièrement achevées.

« Le quartier de Montrouge est certainement le seul qui soit aussi bien préparé pour la défense; nous pensons que, de ce côté-là, ne s'aventureront pas les Versaillais.

« Entre la porte de Montrouge et la gare du chemin de fer de ceinture ont été creusées deux fougasses à quelques mètres de distance: ces fougasses contiennent 50 kilogrammes de poudre tassés entre de lourds madriers et recouverts de pavés et de moellons; derrière ces deux fougasses, le chemin de fer, en contrebas sur un profond de 10 mètres, sert de fossé protecteur de la barricade du boulevard.

« Le pont existe encore, mais on est prêt à le faire sauter. La barricade construite à côté de la gare commande les deux ouvertures de la porte de Montrouge. Cette barricade, sur le modèle de laquelle toutes les autres ont été construites, peut résister à toute attaque: les talus ont trois mètres de haut sur quatre mètres de profondeur, dominant un second fossé de neuf pieds de profondeur.

« En dedans des fortifications, sur les talus du chemin de fer de ceinture, sont construits dans toute la zone du quatorzième arrondissement des épaulements et des redans qui commandent chacune des portes pouvant donner accès sur ce quartier.

« A Montsouris, sur les remblais du chemin de fer de Sceaux, s'élève une redoute de 40 pieds de hauteur: cette redoute domine tout le treizième arrondissement et la barrière de Fontainebleau. L'école de dressage, où sont en réserve des affûts nombreux et des piles de boulets de tout calibre, est entièrement fortifiée.

« Les portes de Vanves, de Châtillon, sont protégées par des ouvrages de même nature, construits sur le même modèle. Chacune des portes est reliée à la barricade intérieure par une double rangée d'obus dont un fil électrique peut amener l'explosion simultanément ou séparément.

« Toutes les voies de communication sont fermées par des épaulements; tous les murs crénelés, des torpilles partout; un factionnaire crie: « Au large! » ce qui fait reconnaître l'endroit où elles sont placées; l'œil le plus scrutateur ne pourrait en soupçonner l'existence; elles sont très-adroitement dissimulées.

« Les souterrains, les égouts, les caves particulières sont minés. »

A PARIS

Paris, 17 mai 1871.

La démission déguisée des membres de la minorité de la Commune a mis la majorité dans un état d'exaspération difficile à dépeindre.

En attendant les mesures de rigueur, voici l'ordre comminatoire qu'elle leur adresse par la voie du *Journal officiel*:

« Les secrétaires de la Commune ont l'honneur de donner avis aux membres de la Commune qu'il y aura séance demain, à deux heures très-précises.

« L'appel nominal sera fait et publié à l'officiel.

« Paris, le 16 mai 1871. »

C'est donc aujourd'hui qu'aura lieu la grande rupture. Mais demain?...

Le Comité de salut public vient de prendre l'arrêté suivant:

Art. 1^{er}. Tous les trains, soit de voyageurs, soit de marchandises, de jour et de nuit, se dirigeant sur Paris, par une ligne quelconque, devront s'arrêter hors de l'enceinte, au point où est établi le dernier poste avancé de la garde nationale.

A cet effet, un signal spécial sera placé au point d'arrêt par les soins des administrations compétentes.

Art. 2. Aucun train ne pourra dépasser la limite précitée sans avoir été préalablement visité par l'un des commissaires de police délégués à cet effet.

Art. 3. Les travaux nécessaires seront immédiatement exécutés à la hauteur de l'enceinte, pour être en mesure de détruire instantanément tout train qui essaierait de forcer la consigne.

Art. 4. Un délégué civil faisant fonctions de commissaire de police spécial, aura le commandement du poste chargé de visiter les trains au point d'arrêt.

Art. 5. Le membre de la Commune délégué aux relations extérieures, d'accord avec le délégué civil à la guerre, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le délégué de la Commune près les chemins de fer prendra ses ordres à cet égard. Fait à Paris, le 16 mai 1871.

Le Comité de salut public.

Bonnes gens! ils s'imaginent sans doute que les troupes de Versailles entrèrent à Paris en chemin de fer.

L'*Officiel* de la Commune disait que dans les cadavres de Saint-Laurent se trouvait celui de la jeune bouchère disparue il y a plusieurs années. Ou l'écrivain commun ne sait ce qu'il dit, ou il est de mauvaise foi. Dans tous les cas, voici des détails vrais qui pourront avoir un certain intérêt.

La mère de cette jeune femme habitait rue des Rosiers, 2, au Marais. Obligée, par intérêt, d'épouser un boucher de la rue St-Victor, elle s'était aperçue que son mari continuait d'entretenir des relations avec une marchande étalagiste à la halle à la viande. Ne voulant pas subir cette humiliation, exposée, en outre, aux mauvais traitements, elle sortit un jour sous le prétexte d'aller prendre un bain et ne reparut plus.

Cette brusque disparition causa un certain émoi. On fit partout des recherches; le mari fut interrogé, mais on ne découvrit rien.

Cinq mois après, un marinier ramena à la surface de l'eau un cadavre en décomposition; ces débris étaient attachés à un pilon enfoncé dans la rivière, à la pointe est de l'île de la Cité, au pied de la Morgue. On se rappelle l'aventure de la bouchère, les médecins chargés de l'autopsie ayant déclaré que le cadavre était celui d'une jeune femme.

La mère fut appelée et reconnut, aux lambeaux de vêtements et surtout aux pendants d'oreilles, à une chaîne et à une croix d'or, que ces restes étaient bien ceux de sa fille. Le mari fit la même déclaration. On célébra le service mortuaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Depuis cette époque, le boucher a quitté son établissement, et la mère, qui avait dépensé des sommes importantes pour faire opérer des recherches, demeure encore à Paris.

Du reste, ce qui, dès le début de l'insurrection, faisait croire à un suicide, c'est que la jeune bouchère avait écrit en province, à sa grand-mère, une lettre d'adieu.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France

POUR LES VICTIMES

DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES
Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces)
Nombreux lots: 3,000 fr., 3,000 fr., 2,000, etc.
Clôture, 30 juin; suivie du TIRAGE
Billets chez tous libraires, débiteurs de tabac et toutes les personnes favorisant ce but patriotique.
Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, *garantie* numéros, adresser mandat-poste DIX FRANCS, au directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

A VERSAILLES

Versailles, 18 mai 1871.

Les Prussiens commencent à réoccuper en masse toute la rive droite de la Seine. Ainsi, à Andresy, il est arrivé un détachement nouveau de 180 hommes. A Croissy et Chatou, le nombre des Prussiens s'élève aujourd'hui à environ 600.

Au Vésinet, même proportion.

Les habitants des campagnes qui s'étaient réinstallés dans leurs maisons d'été, après avoir fui Paris, ont été désagréablement surpris par l'arrivée de ces nouveaux renforts de l'armée prussienne, et ils se demandent quelle peut en être la cause.

On n'a pas oublié les mille et un récents

qui ont trouvé place dans les colonnes des journaux, relativement à une arrestation qui avait été opérée par les gens de la Commune sur la personne de M. Floquet, au moment où ce député démissionnaire montait en chemin de fer. Il est vrai que les journaux ajoutaient que, par bonheur, M. Floquet avait été mis en liberté quelques instants après.

Eh bien! il paraîtrait que l'arrestation violente et l'élargissement immédiat faisaient partie d'une comédie qui s'est déroulée en province, où M. Floquet aurait été mis en état d'arrestation, cette fois, par les ordres du Gouvernement de Versailles. M. Floquet, on l'assure du moins, s'était rendu dans les départements, chargé d'une mission importante de la part de la Commune. Il aurait été, en outre, porteur de plusieurs lettres de recommandation et lettres de change, émanant du cabinet de M. Raoul Rigault.

Le *Journal officiel* publie la note suivante:

Par ordre de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, le président du tribunal civil de la Seine tiendra, le mercredi et le samedi de chaque semaine, à deux heures, dans le local de la mairie de Nanterre, l'audience des référés, répondra les requêtes et fera, pour les cas d'urgence, les actes de juridiction qui sont de sa compétence.

Les pièces soumises à la légalisation pourront lui être présentées.

Les actes d'acceptation ou de renonciation en matière de succession ou de communauté seront reçus les mêmes jours au greffe, provisoirement établi dans le même local.

Deux batteries de mitrailleuses et douze mortiers ont été envoyés hier de Versailles sur des points que nous n'avons pas à indiquer ici.

Versailles possède un grand nombre de gardes nationaux qui, après avoir fui Paris, se sont réfugiés ici. Ces gardes sont constitués en légion.

Hier le colonel qui les commande les a conduits à Saint-Cyr où ils ont essayé les nouveaux fusils que leur a donnés le Gouvernement. Ces messieurs ont, paraît-il, admirablement tiré.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

Séance du 17 mai.

La séance est ouverte à deux heures quarante minutes.

M. le président Grévy. — Chers collègues, je suis vivement touché du nouveau témoignage de confiance et d'estime dont vous venez de m'honorer, et je vous en exprime toute ma gratitude. En encourageant par tant de bienveillance mes efforts, vous me prêtez une force nouvelle pour accomplir la grande tâche que vous m'avez confiée.

Je m'efforcerai à rester le directeur impartial de vos travaux et le gardien des prérogatives et de la sûreté de l'Assemblée nationale. Nous traversons la plus grande, la plus douloureuse épreuve que notre cher et malheureux pays ait jamais imposée à une Assemblée française, mais la tâche ne sera pas au-dessus de votre patriotisme et de votre dévouement à la liberté. (Longs applaudissements sur tous les bancs.)

Dépôt d'une pétition tendant à ouvrir une souscription nationale pour relever la maison de M. Thiers.

M. H. Brisson. — On ne doit pas dire l'objet des pétitions.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de la commission chargée d'examiner la proposition relative à la nomination d'une commission pour la réorganisation de l'armée.

Les conclusions tendent à la composition d'une commission de 45 membres chargés de faire une enquête sur les forces de l'armée.

La commission a réuni cette proposition à celle de M. le marquis de Mornay, ayant pour objet le recrutement de l'armée, et a décidé que la même commission s'occuperait de ce double examen.

La discussion s'ouvre sur ces conclusions.

M. le *Fid*, ministre de la guerre. — Nous acceptons les conclusions de la commission. Nous comprenons parfaitement le mouvement d'opinion contre l'organisation de l'armée, mais il ne faudrait pas s'en exagérer les vices.

L'instrument qui a conquis l'Afrique, pris Sébastopol, fait la campagne d'Italie, n'est pas si mauvais. (Réclamations à gauche.)

Vox à droite. — Silence à gauche!

M. le Flo. — Dans les dernières circonstances, il n'a peut-être pas été bien utilisé, pour employer une locution vulgaire, l'instrument a été mal emmanché. Le gouvernement a chargé une commission d'officiers d'étudier la même question, et, lorsque le moment sera venu, cette commission essentiellement spéciale et compétente fera son rapport.

M. le général Ducrot. — La commission entend-elle, par les mots « forces militaires », séparer l'armée de terre de la marine?

M. de Mornay, rapporteur. — Sauf la question commune aux deux armées, la question de recrutement, la commission n'a pas cru devoir confondre ce qui est spécial à l'armée de terre et à l'armée de mer.

L'amiral Le Noury. — La même commission ne pourrait s'occuper des questions de recrutement et des questions spéciales relatives à l'armement ou à l'organisation; au surplus, l'organisation de l'armée n'est pas si mauvaise qu'on l'a dit. Il a manqué à l'armée la discipline; les théories dont vous voyez les adeptes à l'œuvre ne pouvaient réussir qu'en s'en prenant à l'esprit de l'armée, en s'attaquant à la discipline. C'est ce qu'on a fait, même ouvertement, dans les réunions publiques. (Protestations à gauche; applaudissements à droite.)

Il y en a qui ne sont pas si éloignés de cette tribune, qui ont contribué ainsi au relâchement de la discipline... Ce qu'il faut dans l'armée comme dans toutes les sociétés, c'est qu'en sache obéir, il faut la discipline; quand vous l'aurez rétablie, alors, et avec la grâce de Dieu, la France sera reconstituée.

L'amiral Dompierre d'Hornoy. — Les réformes de la marine sont fort distinctes. Il y a d'abord la question de recrutement qui est commune à l'armée de terre et de mer. Si maintenant, pour les questions spéciales maritimes, vous désirez nommer une seconde commission, faites-le; mais ne séparez pas la question de recrutement qui est commune.

La Chambre déclare d'abord l'urgence, puis elle passe à la discussion de l'article premier.

L'article 1er, proposé par la commission, est ainsi conçu :

« Une commission composée de quarante-cinq membres, nommés à raison de trois membres par bureau, est chargée de préparer un ensemble de dispositions législatives sur le recrutement et l'organisation de l'armée. »

On propose de mettre « au recrutement » et non « au recrutement et à l'organisation ».

La Chambre décide que la commission s'occupera également des questions relatives au recrutement et à l'organisation.

La Chambre, contrairement à l'opinion de M. le duc de Broglie, qui demande trente-cinq membres, adopte le nombre de quarante-cinq membres pour la commission.

La Chambre adopte ensuite l'article 2, qui est ainsi conçu :

« Cette commission a les pouvoirs nécessaires pour faire une étude approfondie sur les forces actuelles de l'armée française. Elle étudiera tous les projets qui ont été ou qui seront présentés. Elle recherchera et recueillera tous les documents de nature à l'éclairer. »

L'ensemble de la loi est adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de M. Em. Arago, relative aux magistrats.

La commission est d'avis de la prendre en considération. La Chambre adopte les conclusions de la commission.

L'ordre du jour appelle la discussion de la prise en considération de la proposition de M. Brunet, tendant à consulter immédiatement la France sur la question de Paris.

La commission a été d'avis, à l'unanimité, de ne pas prendre la proposition en considération. La Chambre adopte les conclusions de la commission.

Après ce vote, M. Brunet demande la parole, qui ne peut lui être accordée, aux termes du règlement.

Vient ensuite la délibération sur la proposition de M. Gaslonde, relative aux réquisitions exercées contre les particuliers.

Le rapport conclut à un article unique, ainsi conçu :

« Les porteurs de bons de réquisition délivrés depuis le commencement de la guerre par les autorités françaises, civiles ou militaires, sont tenus, dans le délai de deux mois, à partir de la promulgation du présent décret, à peine de déchéance de

tous droits et actions contre le Trésor, de déposer à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement dans lesquels les réquisitions ont été exercées, lesdits bons, avec un état indicatif des sommes par eux réclamées, et les pièces justificatives, si déjà la remise n'en a été faite aux autorités compétentes.

« Tous ceux qui se croiraient fondés à réclamer des indemnités à raison des prestations ou des objets de toute nature qu'ils auraient été contraints de fournir ou de livrer aux troupes françaises, sans avoir reçu de réquisitions régulières, sont également tenus, à peine de déchéance, de faire, aux lieux et dans le délai ci-dessus indiqués, le dépôt d'un état indicatif des sommes auxquelles ils prétendent avoir droit, avec les pièces justificatives en leur possession.

« Il sera donné une récépissé aux déposants. »

M. Delacourt, demande que les sommes dues par suite de réquisitions soient passibles d'un intérêt à 5 0/0.

Il s'organise, dit-il, une spéculation honteuse dans les campagnes, de la part de gens qui achètent à vil prix aux paysans les bons d'indemnité en leur persuadant que ces bons ne seraient pas payés.

M. Gaslonde, rapporteur, ne pense pas qu'il soit possible d'admettre l'intérêt pour les bons. Il rappelle ce qui s'est fait en 1815; alors les intérêts n'étaient pas stipulés.

L'article est adopté tel qu'il a été présenté par la commission.

L'ordre du jour appelle la délibération sur la proposition de M. Wallon.

Cette proposition a pour but d'omettre le nom des pétitionnaires et de ne pas indiquer l'objet des pétitions quand celles-ci ont un but scandaleux. Il suffira de la réclamation d'un seul membre pour que la pétition soit rapportée.

La proposition est adoptée.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur la proposition de M. Ganivet-Péconnet et autres relatives à la suspension des poursuites de saisie immobilière.

La Chambre décide qu'elle passera à une troisième délibération de la proposition.

M. Jules Faure. — Je ne monte à la tribune que pour demander à la Chambre de ne pas interrompre ses travaux demain, malgré la solennité du jour. Je viens de recevoir d'Allemagne l'avis que le traité de paix avait été ratifié. Reste la ratification de notre côté; nous ne devons pas faire attendre... (Bruit, protestation.) Pardon, je dis que nous ne devons pas faire attendre l'exécution de nos engagements.

Un membre de la commission annonce que le rapporteur n'est pas encore nommé, mais qu'il va l'être et que, si la Chambre veut fixer à 3 heures demain l'heure de la séance, le rapport pourra être prêt.

Demain à 3 heures, séance publique pour la discussion du traité de paix.

NOUVELLES DE LYON

Hier soir, à sept heures, le Conseil municipal s'est réuni dans le local ordinaire de ses séances.

La première réunion du Conseil de préfecture a eu lieu hier, à deux heures, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Carle. Le Conseil a examiné, dans cette séance, les protestations qui ont été faites à l'occasion des dernières élections municipales.

Nous rendrons compte de ses décisions, s'il y a lieu.

Dans la nuit du jeudi au vendredi des affiches signées Paschal Grousset, faisant appel à la guerre civile et demandant aux grandes villes de France d'accourir sans retard au secours de la Commune de Paris, sous peine de lâcheté, ont été apposées dans les quartiers de la Croix-Rousse, de Vaise, de St-Clair, de Bellecour et autres encore.

Par exemple, chose étrange, le quartier de la Guillotière a été épargné.

Des ordres sévères ont été donnés dans la journée d'hier, et celles de ces affiches que les citoyens amis de l'ordre n'avaient pas arrachées d'eux-mêmes l'ont été cette dernière nuit par les soins de la police municipale.

Hier, à une heure, M. le maire de Lyon, assisté de ses adjoints et de M. le général Bourras, a reçu, à l'Hôtel de Ville, MM. les officiers des 9e et 10e bataillons de la garde nationale.

M. le général Bourras passera dimanche matin, à 5 heures 1/2, place Bellecour, la revue des troupes dont suit la nomenclature : bataillon du génie, trois escadrons

d'artillerie : 1er, 2e, 3e et 4e bataillon de la garde nationale.

Les troupes devront être rendues sur la place Bellecour à huit heures.

Le Gaulois, de Versailles, portant la date du 19 mai, nous apporte une bonne nouvelle :

Les démarches faites par les délégués de la Chambre de commerce de Lyon, relatives à l'impôt projeté sur les soies, ont été prises en considération. Il s'exprime en ces termes :

« M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, vient de recevoir une députation de la Chambre de commerce de Lyon, accourue pour protester contre le projet qui on prête au Gouvernement de frapper d'un droit les soies étrangères, à leur entrée en France. Les industriels lyonnais se réunissent avec effroi à cette éventualité se réaliser, car ils la considéreraient, à bon droit, comme une entrave apportée à une industrie qui n'a déjà que trop souffert, et a besoin, pour se relever, d'une franche et vigoureuse impulsion.

« Dans leur entrevue avec le ministre, les délégués de la Chambre de commerce ont obtenu, assure-t-on, de celui-ci, que la question allait être de nouveau mise à l'étude et qu'on tiendrait compte de leurs réclamations. »

Après-demain dimanche, à huit heures et demie du matin, Mgr l'archevêque de Lyon célébrera un messe, suivie d'une allocution, à laquelle sont conviés tous les jeunes gens revenus de l'armée.

Voici la lettre de M. Carle, commandant du 22e bataillon de la garde nationale. Comme on va le voir, cette lettre n'est pas une rectification, mais une justification. Nous n'avons pas incriminé M. Carle, on rendant compte purement et simplement de la séance du conseil de discipline; mais nous avons l'habitude de publier les défenses, fussent-elles des apologies :

LYON, le 18 mai 1871.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre journal, du 17 courant, l'article suivant : « Le conseil de discipline de la garde nationale de Lyon s'est réuni lundi, en séance, pour statuer sur l'inculpation dirigée contre le commandant Carle, du 22e bataillon, ensuite de la plainte du général Bourras. »

Il s'agissait de l'attitude qu'il aurait tenue, en sa qualité, dans l'affaire du 30 avril, dite de la Guillotière.

« Le conseil, sur les conclusions conformes du capitaine-rapporteur, s'est déclaré incompetent, le fait reproché au commandant n'étant pas prévu par la loi organique sur la garde nationale. »

En réponse à cet article, je déclare que ma conduite a été celle qu'elle devait être dans la malheureuse journée du 30 — les événements ayant eu lieu en dehors du périmètre de mon bataillon — n'ayant pas ordonné, j'ai dû m'abstenir.

Je serais curieux de connaître le motif de l'accusation qui a fait convoquer un conseil de discipline d'urgence qui, au bout de quinze jours, s'est déclaré incompetent, donnant pour raison que le fait qui m'est reproché, n'est pas prévu par la loi organique de la garde nationale.

Je demanderai qu'elle peut-être cette accusation : est-ce parce que, en rentrant chez moi, à 5 heures 1/2, venant de l'état-major où j'étais allé demander des ordres, j'ai été arrêté par cinq hommes, appartenant à l'insurrection, qui avaient eu soin de charger les armes avant de monter chez moi; m'ont arrêté, au nom de la Commune, pour refus de me joindre à l'insurrection, menacé d'être tué, insulté et poussé dans la rue.

Ce n'est qu'au dévouement de quelques gardes nationaux de mon bataillon qui, au péril de leur vie, m'ont enlevé des mains de ces individus, qui disaient vouloir m'emmener mort ou vif.

Voilà le résultat de ma conduite dans la journée du 30 avril : faits connus de tout le quartier et des personnes de la maison que j'habite.

Voici les noms des gardes nationaux qui m'ont soustrait aux mains des insurgés : MM. Buent, Riédon, Bau, Dubois, Butin, Dussus, Meyer, Peroncel, Marc, Cusin, Charlet, Poyard, Detolly.

Je compte sur votre obligeance, monsieur le Directeur, pour insérer dans votre prochain numéro cette lettre en réponse à l'article de votre journal.

Recevez, monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

CARLE, chef du 22e bataillon.

Le sieur Joseph Daubin, âgé de 30 ans et exerçant la profession de chapelier, se

rendant à son travail vendredi soir, à dix heures et demie, fut soudainement assailli dans la rue Boileau, par trois individus qui lui passèrent au cou un lacet en corde-soie, et se rendirent ainsi maître de lui.

Ces malfaiteurs, qui ne parlaient de rien moins que de porter dans le Rhône ce brave ouvrier, pour se mettre à l'abri de ses révolutions, lui ont dérobé son chapeau, une jaquette, un foulard en soie et huit francs cinquante centimes qu'il avait sur lui.

La police est sur les traces des auteurs de ce déplorable guet-apens, dont un, au moins, pourra être reconnu par la victime.

Les hommes de la première légion du Rhône, qui ont fait campagne, sont invités à se rendre, pour une question qui les intéresse, à une réunion qui aura lieu, dimanche 21 courant, à midi, salle des Bronziers, cours Lafayette, 5, entrée passage Coste.

On demande deux hommes libres de tout engagement pour remplacer comme commis aux écritures dans une administration militaire.

S'adresser chez M. Oudoir, place des Capucins, n° 1, au 3me, de 9 heures à 4 heures.

Le nommé Bousset, soldat au 1er régiment du train, a perdu hier, cours Lafayette ou aux environs, une montre en argent, dont l'anneau est resté accroché à la chaîne. Prière de la rapporter hôtel Masséna, cours Vitton, où Bousset loge en qualité d'ordonnance.

NOUVELLES GÉNÉRALES

En attendant le rapatriement définitif de nos soldats prisonniers en Allemagne, le Gouvernement français vient d'envoyer pour eux des vêtements, des souliers, des vivres et du vin. Cet envoi a été fait, d'accord avec les autorités prussiennes, et pour aider nos compatriotes à supporter les fatigues de la route.

M. Jules Simon a fait savoir à tous les instituteurs et institutrices primaires d'avoir à lui transmettre d'urgence la liste des dégâts matériels commis dans les écoles des départements envahis.

Des fonds spéciaux seront affectés à leur réparation immédiate.

Les journaux de Rouen ont reçu des Prussiens la notification suivante :

NOTIFICATION

Les nommés Prosper Boivin, garçon boulanger à Yvetot, et François Grandin, vannier, à Rantes, accusés d'avoir attaqué, le 1er mai, deux soldats prussiens, et de les avoir blessés de coups de bâton, ont été condamnés, par un Conseil de guerre, à la peine de mort, et fusillés à Yvetot, le 8 mai.

Cette exécution est portée à la connaissance des habitants du département, qui sont informés que, si de semblables faits se reproduisaient, les coupables seraient poursuivis conformément aux lois de la guerre.

Le lieutenant général commandant la 2e division d'infanterie prussienne, VON PRITZLEWITZ.

Il a été perdu jeudi, jour de l'Ascension, à la saulée d'Oullins, une petite Chienne blanche, race Griffon frisé, tondue en lion, la rapporter chez M. Cammas, rue Ferrandière, 36, au 3me.

AVIS. — On désire acquérir un petit matériel d'imprimerie. — S'adresser aux initiales S.I.O. bureau restant, Annecy.

CHOCOLAT GENOUD

50, Rue de Lyon, 50

LYON

LA VRAIE RÉPUBLIQUE

Brochure in-octavo. — 2e édition

Prix : 50 centimes

Chez EVRARD, 32, rue de Lyon, 32, et chez les principaux libraires.

Les personnes qui désirent échanger des billets de banque contre de la MONNAIE et des SOUS peuvent s'adresser à la librairie EVRARD, 32, rue de Lyon.

Pour tous les articles non signés : EVRARD. Lyon, imp. P. Mougin-Rusand, rue Stella, 3.